

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | <input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> Technologie |
| <input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme | <input checked="" type="checkbox"/> Réglementation |

CIRCULAIRE 050-15
Le 13 mai 2015

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Brookfield Asset Management Inc. (BAM.A)
Fractionnement d'actions -ERRATUM

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent apporter une correction au circulaire no. 040-15 en date du 30 avril 2015 et l'avis aux membres no 2015-051, relativement au fractionnement d'actions de Brookfield Asset Management Inc. Le symbole des options changera de BAM.A à BAM2. Autres informations contenues dans cette circulaire reste inchangés.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Brookfield Asset Management Inc. (Brookfield) a annoncé le 8 avril 2015 que la mise en œuvre de négociation d'effets payables s'appliquera à son fractionnement d'actions. Les actionnaires de Brookfield inscrits à la date de clôture des registres le 5 mai 2015 recevront une action supplémentaire classe A, le 12 mai 2015, pour chaque deux actions détenue classe A. Les actions classe A de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 13 mai 2015.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **13 mai 2015**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** **05 mai 2015**
- **DATE DE PAIEMENT :** **12 mai 2015**

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Brookfield seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 13 mai 2015
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Change de BAM à BAM2
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 150
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 150 actions classe A de Brookfield (BAM.A)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 250 000 contrats pour les séries existantes.
Les limites de position et de levée seront fixées à 250 000 contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 13 mai 2015, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Brookfield tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

| Brookfield Asset Management Inc. | | |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| Symbole | Prix de levée actuels | Nouveaux prix de levée |
| BAM2 | 52,00 \$ | 34,67 \$ |
| BAM2 | 54,00 \$ | 36,00 \$ |
| BAM2 | 56,00 \$ | 37,33 \$ |
| BAM2 | 58,00 \$ | 38,67 \$ |
| BAM2 | 60,00 \$ | 40,00 \$ |
| BAM2 | 62,00 \$ | 41,33 \$ |
| BAM2 | 63,00 \$ | 42,00 \$ |
| BAM2 | 64,00 \$ | 42,67 \$ |
| BAM2 | 66,00 \$ | 44,00 \$ |
| BAM2 | 68,00 \$ | 45,33 \$ |
| BAM2 | 69,00 \$ | 46,00 \$ |
| BAM2 | 70,00 \$ | 46,67 \$ |
| BAM2 | 72,00 \$ | 48,00 \$ |
| BAM2 | 74,00 \$ | 49,33 \$ |
| BAM2 | 75,00 \$ | 50,00 \$ |
| BAM2 | 76,00 \$ | 50,67 \$ |
| BAM2 | 78,00 \$ | 52,00 \$ |

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers